

Délibération 2022-11-CA P

Séance du 10 mars 2022

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Contingent d'heures pour les aménagements de service au bénéfice des enseignants du second degré.

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans l'amphithéâtre 500 du bâtiment Matisse sur le site du Mont Houy le jeudi 10 mars 2022 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental ;

Vu le décret n° 2000-552 du 16 juin 2000 modifié relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 1^{er} mars 2022 ;

Monsieur le Président donne la parole à M. Abdelhak Kabila, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines, qui présente un contingent d'heures d'aménagement pour l'ensemble de l'établissement au bénéfice des enseignants du second degré de l'UPHF et de l'INSA, lorsqu'ils sont inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou s'ils préparent un concours d'accès à un corps d'enseignant-chercheur ou de chercheur ou s'ils poursuivent des travaux de recherche antérieurement engagés.

Pour l'année universitaire 2022-2023, il est proposé un contingent de 576 heures équivalent travaux dirigés.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le contingent d'heures d'aménagement à hauteur de 576 heures équivalent travaux dirigés au bénéfice des enseignants du second degré pour l'année universitaire 2022-2023 au titre de l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France.

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 10 mars 2022

Abdelhakim Artiba
Président

